

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/188

#### Objet : Commission Communale d'Accessibilité – Modification de sa composition

#### Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

##### Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 8

Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

<sup>1</sup> Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

<sup>2</sup> Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

<sup>3</sup> Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

<sup>4</sup> A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

<sup>5</sup> A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

<sup>6</sup> A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

<sup>7</sup> A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

##### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

##### **Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt<sup>6</sup>, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke<sup>5</sup>, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi<sup>7</sup>, Valérie Marion<sup>2</sup>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik<sup>1</sup>, Christian Amar Henni<sup>3</sup>, Christine Tisserand, Claude Stillen<sup>4</sup>, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

##### **Excusés représentés :**

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémita Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

##### **Absents :**

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
25 juin 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/188

**Objet : Commission Communale d'Accessibilité –  
Modification de sa composition**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire et Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2143-3,

**VU** la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 7 mai 2021,

**VU** la délibération n°2021/131 du Conseil municipal en date du 27 mai 2021 fixant la composition de la Commission Communale d'Accessibilité,

**VU** le courrier déclarant la création du groupe politique « Vivre à Ris » au sein du Conseil municipal en date du 30 septembre 2024, reçu le 23 novembre 2024,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser la composition de la Commission Communale d'Accessibilité, prévue par l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**APRES DELIBERATION**

**FIXE** la composition de la Commission Communale d'Accessibilité selon les modalités suivantes :

- ↗ Au titre des membres élus, représentants la Commune : 10 élus auxquels s'ajoute le Maire, Président de droit de cette commission répartis ainsi :

- 6 élus pour la liste « Ris pour tous, un avenir pour chacun »,
- 2 élus pour la liste « Ensemble »
- 1 élu pour la liste « Ris en avant »
- 1 élu pour le groupe « Vivre à Ris »

- ↗ Au titre des membres de l'administration :

- Référent accessibilité handicapée au sein de l'administration

2025/

- **↳ Au titre des associations :**

- L'association des Paralysés de France dont le siège social est 10 rue Jeanne Récamier à Evry-Courcouronnes
- SESSAD – Service Autisme Solidarité Maison Ecolalies Annexe situé au 43 Rue Albert Remy 91130 Ris Orangis

**PRECISE** que seront associés aux travaux de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées :

- La TISSE dont le siège social est 28-7 Terr. de la Gare, 91000 Évry-Courcouronnes
- Essonne Habitat dont le siège social est 2 allée Eugène Mouchot à Ris-Orangis
- La Fédération pour les circulations douces en Essonne dont le siège social est 7 ter rue Gabriel Vervant 91090 Lisses.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **01 JUIL. 2025**

Publié le : **04 JUIL. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal

Administratif de Versailles

Dans un délai de deux

mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 01/07/2025 à 15:25

